

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/266 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

---

#### SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. BIANCUCCI Jean  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. CASTELLANI Michel à M. LUCIANI Xavier  
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine  
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme GIOVANNINI Fabienne à M. VANNI Hyacinthe  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone  
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles  
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme SIMONPIETRI Agnès  
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. FEDERICI Balthazar  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme RUGGERI Nathalie  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.**

COLONNA Christine, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que les informations communiquées par l'Etat lors du CRH du mois d'Avril 2012 confirment son désengagement dans le financement du logement social,

**CONSIDERANT** que les subventions de l'Etat ont été divisées par deux en deux ans,

**CONSIDERANT** que cette décision n'est pas compatible avec la volonté affirmée de la CTC d'offrir 600 logements sociaux par an,

**CONSIDERANT** l'effort financier consenti par la CTC dans ce domaine, qui, elle, a multiplié par deux son budget dédié au logement social (de 2,8 millions à 5,5 millions d'euros de 2010 à 2011),

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à l'Etat de s'engager sur une convention triennale d'une somme de 7 millions d'euros par an, sur trois ans, afin de mettre en œuvre une politique publique efficace dans le domaine du logement social en Corse ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI